

Compte-rendu du Conseil des Enseignements du mardi 19 mars 2024

Membres votants présents : Darine Abi Haidar, Florent Baboux, Yves Chanteux, Kristina Davitt (à partir de 14h15), Cécile de Hosson, Nicolas Desprat, Matthias González, Jessica Jin, Francesco Nitti (à partir de 15h50), Giuliano Orso, Guillaume Patanchon, Sébastien Rodriguez, Benjamin Thiria (à partir de 14h10)

Membres votants représentés : Anne Anthore (par Matthias González), Atef Asnacios (par Matthias González), Mathilde Badoual (par Darine Abi Haidar), Florent Carn (par Darine Abi Haidar), Sylvain Courrech du Pont (par Sébastien Rodriguez), Laurent Ménard (par Nicolas Desprat), Irena Nikolic (par Francesco Nitti)

Membres votants excusés : Imane Boucenna, Alexandre Creusot, Kylian Demory, Charlotte Py, Alain Sacuto

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Farida Aït-Hamoudi, Olivier Cardoso (à partir de 14h10), Raphaël Galicher (à partir de 15h), Souad Namane

Membres invités permanents sans droit de vote excusés : Julien Girard

Matthias González est président de séance
Nicolas Desprat est secrétaire de séance

=====

Ordre du jour :

- 1- projet collaboration Sénégal (N. Decamp) - vote - 30 min max
- 2- demandes CPP - vote
- 3- calendriers des composantes 2024/2025 - vote
- 4 - conventions IPE-TPE (Farida) - vote
- 5- points divers

=====

La séance débute à 14h05

1. Projet de collaboration avec le Sénégal pour former des professeurs de classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs :

- Demande de 36h à la foire. Payé par le Sénégal.
- Suggestion pour l'offre de formation des enseignants sénégalais : formation dans le cadre de la préparation à l'agrégation interne + master MEEF (TP Physique/Chimie) + 36h spécifiques en plus pour compléter la formation.
- Le but d'une telle démarche est de développer sur place les compétences pour enseigner en classes préparatoires afin de pallier le non-retour des étudiants sénégalais qui viennent faire leurs études en France.

- Le projet n'a pas pour vocation de durer plus d'un an.
- La foire met en garde que les enseignants susceptibles d'assurer la formation sont déjà en surcharge.

Vote : adopté à l'unanimité

14h30

2. Demande CPP (Congés pour Projet Pédagogique) :

- Il y a un projet déposé par un membre de l'UFR de Physique : Loïc Lanco.
- Le CENS reconnaît l'intérêt de la démarche d'écriture d'un livre. Par contre, le CENS met en garde que si la demande est acceptée, cela ne préfigure en rien de la décision future sur la création d'une année propédeutique (=L0).
- La demande est évaluée très favorablement.
- Le CENS encourage les enseignants à déposer des demandes de CPP (en moyenne 0 à 1 demande par an).

Vote : unanimité

14h40

3. Calendriers :

- Présentation des calendriers du L1/L2, L3, M1 et M2.
- Pour la L3, on revient à deux semaines de congés pendant les vacances de Printemps. Donc la formation va terminer une semaine plus tard. Les stages commenceront le 26 mai + rajout d'une journée d'examen le lundi 16 décembre pour éviter de faire passer les examens un samedi. Le CENS propose de changer l'affichage du mardi 17 décembre au vendredi 20 décembre en "révision".
- Le CENS fait remarquer que la période des deuxièmes sessions pour le L1/L2 est très contrainte par le calendrier universitaire laissant un week-end pour corriger et faire les jurys.
- Remarque le calendrier L3 commence une semaine plus tôt que celui de L1/L2. Ainsi le calendrier de la L3 permet plus de souplesse à la fin du premier semestre pour organiser les 1ères et 2ndes sessions ainsi que les jurys. De plus cela évite de demander aux collègues d'effectuer des corrections pendant les vacances.
- Le CENS fait remarquer qu'un certain nombre de responsables de M2 n'ont pas répondu. Le CENS met en garde sur l'éventuelle distribution de mauvais points (ou retrait d'heure de PCC) si les responsables ne remplissent pas les missions qui leur incombent.

Vote : unanimité

15h10

4. Conventions IPE et TPE :

La convention entre l'Université, l'ESIEE et le CFA UGE (université Gustave Eiffel) concernant IPE arrive à échéance à la rentrée 2024, il est donc nécessaire de la renouveler. Il a été décidé de faire 2 conventions séparées, l'une avec le CFA portant sur la création d'une UFA (unité de formation d'apprentissage) afin de déterminer les responsabilités de chaque participant et la

partie financière et l'autre pédagogique avec l'ESIEE. Est soumise au conseil ce jour la convention entre UPCité et le CFA, la partie pédagogique n'étant pas finalisée, elle le sera à une prochaine séance.

- Afin d'éviter de nombreux avenants, le pôle FTLV d'UP cité (formation tout au long de la vie) propose d'établir une convention avec le CFA pour l'ensemble de l'accréditation prochaine. Il sera néanmoins possible de la modifier 3 mois avant le début des enseignements de l'année universitaire ou de la résilier avec préavis de 3 mois (modalités précisées dans la convention).
- Il est proposé de baser le nouveau mode de fonctionnement sur la somme versée au CFA par les OPCO (opérateur de compétences, qui reverse le montant des contrats au CFA). Sur cette somme, le CFA récupère 15% de frais de gestion.
- Avant cela, l'ESIEE prenait en charge nos étudiants et versait un forfait à UPCité de 7000€. Une réorganisation au sein de l'Université Gustave Eiffel a modifié les attributions du CFA et de l'ESIEE. Ainsi, le CFA prend en charge la gestion des contrats et le versement à l'UP Cité.
- Cela n'affectera en rien l'accompagnement des étudiants.
- Le CENS propose de faire le point dans 1 an pour vérifier si l'UFR s'y retrouve financièrement.

Une autre convention est soumise au vote concernant les TP de mécanique des fluides pour le master IPE et la L3Pro TPE.

Les formations LPRO TPE et master IPE n'ont pas la capacité de réaliser les enseignements de mécanique des fluides à l'Université. Par ailleurs, le master IPE attire de plus en plus d'étudiants, et les capacités d'accueil de la salle de TP 292A ne permet plus d'accueillir tout le monde. Afin de remédier à ce problème, Imane Boucenna a cherché un partenaire pour pouvoir réaliser ces enseignements. Un accord a été trouvé avec l'IUT Ville d'Avray, qui a la capacité de fournir ce service. Dans ce cadre, une convention a été réalisée entre l'IUT Ville d'Avray et la LPRO TPE/Master IPE. La convention définit les modalités de réalisation de la formations, financières et les engagements respectifs. Les TP de mécanique de fluide auront lieu à l'IUT Ville d'Avray pour un montant de 1000 euros (7 jours de formations/an). Ce coût sera pris en charge par la LPRO TPE et le master IPE.

Vote sur les 2 conventions : unanimité

15h25

5. Points divers

- Il y a eu un appel à candidature pour la responsabilité du M2 IPE (le M1 restant sous la responsabilité de Benjamin Thiria). Il y a eu une candidature. La candidature d'Eric Herbert a été validée.
- Il y a aussi eu un appel à candidature pour prendre la suite d'Imane Boucenna à la tête de la Licence TPE. Malheureusement, cet appel n'a pas suscité de vocation et il n'y a eu aucune candidature. Pour mémoire, cette formation est co-portée par l'IUT représenté par Laurent Royon. Cette formation fonctionne très bien et est très attractive, il serait dommage de la perdre.
- Il y aura le 5 avril une réunion entre Atef, Matthias et les responsables de mention pour repenser de manière globale les contours de nos formations en fonction des contraintes

apportées par la nouvelle lettre de cadrage, ainsi que l'organisation du processus jusqu'au vote des maquettes d'ici l'automne.

- Discussion sur l'affichage des classements dans Apogée. La question soulevée en CENS est la suivante : Faut-il faire apparaître pour une UE donnée le classement global pour les doubles licences (donc mélanger filières sélectives et non-sélectives) ou n'afficher que le classement dans le parcours de l'étudiant. Afficher le classement global bénéficiera en moyenne aux étudiants des filières sélectives au détriment des étudiants de la Licence de Physique Générale. Actuellement, il y a un flou qui entoure cette question car le classement apogée n'est pas cohérent : parfois global incluant tous les parcours, parfois juste à l'intérieur d'un parcours.

- Il est demandé aux enseignants-chercheurs déposant des demandes de CRCT, de délégations, des projets Émergence, etc de bien mettre en copie Farida Ait-Hamoudi en copie de l'envoi des documents afin que le bureau de l'UFR puisse préparer plus en amont le travail des conseils qui ont un avis à rendre sur ces demandes. Si cela n'est pas fait, cela pourra être un critère pour départager les dossiers.

La séance est levée à 16h